



**Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de
Montréal-Est du 17 juin 2015 à 19 h tenue en la salle du conseil de
l'hôtel de ville situé au 11370, rue Notre-Dame Est**

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Sont présents :

Monsieur Robert Coutu, maire
Madame Françoise Lachapelle – district 1
Madame Sylvie Dauphinais, conseillère – district 3
Monsieur John Judd, conseiller – district 4
Monsieur Michel Bélisle, conseiller – district 5
Madame Anne St-Laurent, conseillère – district 6

Est absente :

Madame Monique Major, conseillère – district 2

FORMANT QUORUM ET SIÉGEANT SOUS LA PRÉSIDENCE DE MONSIEUR ROBERT COUTU

Sont également présents :

Madame Josée Guy, directrice générale
Me Roch Sergerie, avocat et greffier

Le maire, monsieur Robert Coutu, ouvre la séance à 19 h 05.

À moins d'indication contraire, le maire se prévaut de son droit de ne pas voter : la mention « adoptée à l'unanimité » signifie alors qu'il s'agit des votes à l'unanimité des voix exprimées par les conseillers.

PÉRIODE DE QUESTIONS RELATIVES À L'ORDRE DU JOUR

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR 1

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 17 JUIN 2015
201506-115 1.1

Il est proposé par madame la conseillère Françoise Lachapelle,
Appuyé par monsieur le conseiller John Judd

Et résolu

D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 17 juin 2015 tel que ci-après reproduit :

OUVERTURE DE LA SÉANCE

PÉRIODE DE QUESTIONS RELATIVES À L'ORDRE DU JOUR

1 ORDRE DU JOUR

1.1 Ordre du jour de la séance ordinaire du 17 juin 2015

2 PROCÈS-VERBAL

2.1 Procès-verbal de la séance ordinaire du 20 mai 2015

3 DÉPÔTS DE DOCUMENTS

3.1 Rapport de la trésorière sur les dépenses autorisées en vertu du règlement sur les finances (29-2013) au 11 juin 2015

3.2 Dépôt – Indicateurs de gestion 2011, 2012, 2013 et 2014

4 RAPPORTS DES SERVICES

4.1 Nomination de deux membres citoyens au Comité consultatif d'urbanisme (CCU)

- 4.2 Demande afin d'obtenir l'immunité conditionnelle des municipalités en matière de réclamation reliées aux dommages causés par l'eau
- 4.3 Adoption de la grille d'évaluation pour la vente de l'église Saint-Octave
- 4.4 Contestation devant la Cour fédérale dans le dossier *Canadian Union of Postal Workers c. Canada Post Corporation* (T-2263-14) relativement à l'implantation de boîtes postales communautaires
- 4.5 Nomination de madame Joanne Blain pour représenter la Ville au Comité de retraite du Régime complémentaire de retraite des employés de la Ville de Montréal-Est en remplacement de madame Francine McKenna
- 4.6 Appropriation par dédicace du lot 1 251 283 du cadastre du Québec et affectation dudit lot à des fins de chemin (rue Prince-Albert)
- 4.7 Avance de fonds pour frais de recherche et de soutien pour l'Association des maires de banlieues (AMB)
- 4.8 Demande de subvention au programme PIQM – Renouvellement de conduites (PIQM – conduites), sous-volet 1.5
- 4.9 Subvention dans le cadre du programme de subvention « Véloce II » Volet 4 – *Entretien de la Route verte pour l'exercice financier 2014-2015*
- 4.10 Demande de subvention au nom de la Ville de Montréal-Est auprès du ministère de la Culture et des Communications dans le cadre du programme « *Appel de projets en développement des collections des bibliothèques publiques autonomes 2015-2016* »
- 4.11 Modification de la grille des échelles salariales de l'Annexe A de la *Politique de rémunération, des conditions et avantages des cadres de la Ville de Montréal-Est*

5 RÈGLEMENTS

- 5.1 Adoption - Règlement 713-101 – Règlement modifiant diverses dispositions du règlement 713 – *Règlement de zonage* et ses amendements
- 5.2 Avis de motion – modification au règlement 33-2013 – *Règlement sur la circulation et le stationnement* afin d'y intégrer les nouvelles limites de vitesse sur l'ensemble du territoire en conformité aux directives et modalités du ministère des Transports du Québec
- 5.3 Adoption – Règlement 42-2015 – *Règlement sur la gestion des arbres en cas de risque d'épidémie*
- 5.4 Avis de motion – modification au règlement 22-2012 – *Règlement sur l'utilisation de l'eau potable* afin de clarifier certains articles pour une meilleure mise en application
- 5.5 Avis de motion – modification au règlement 04-165 – *Règlement sur les tarifs (exercice financier 2005)* – afin de remplacer les tarifs pour l'utilisation des bornes-fontaines
- 5.6 Avis de motion – Règlement d'emprunt d'un montant suffisant pour le projet de chemisage de diverses conduites d'égout

6 CONTRATS

- 6.1 Réception définitive des travaux dans le cadre du projet DST-2013-62 – Réfection de rues, trottoirs et bordures – 19 722.01 \$ plus taxes
- 6.2 Reconduction de la convention de partenariat entre la Ville de Montréal-Est et l'organisme Prévention Montréal-Est, pour 2015-2017
- 6.3 Octroi du contrat pour la fourniture de lampadaires pour éclairage de rue à l'entreprise Dubo Électrique ltée. – Projet TP-ST 2015-11A – 22 303.23 \$, taxes incluses
- 6.4 Octroi du contrat pour la fourniture de quatre (4) bancs balançoires à l'entreprise Mobi Mobilier Urbain inc. – Projet TP-ST 2015-13A – 18 166.05 \$, taxes incluses
- 6.5 Résiliation du contrat avec Joe Johnson Équipement inc. dans le cadre du projet TP-ST 2015-12A – Location d'un camion écurier d'égout et adjudication au second soumissionnaire – 29 663,55 \$ taxes incluses
- 6.6 Ratification, vente de véhicules et divers équipements
- 6.7 Octroi du contrat à RCM Modulaire inc. pour la fourniture d'un chalet mobile clé en main avec installation - Projet TP-ST 2015-05 – 112 207.14 \$, taxes incluses
- 6.8 Octroi du contrat à l'entreprise Omni Sécurité pour la location des services d'une agence de sécurité-patrouille – Projet TP-ST 2015-08 – 426 986,34 \$, taxes incluses

7 PERSONNEL

- 7.1 Nomination permanente de monsieur Martin Gravel à titre de contremaître adjoint à la Direction des travaux publics et des services techniques et confirmer messieurs Martin Gravel et Jonathan Sirois à l'échelon 3 de la nouvelle grille des échelles salariales de l'Annexe A de la *Politique de rémunération, des conditions et avantages des cadres de la Ville de Montréal-Est*

8 AIDE À DES ORGANISMES PUBLICS

- 8.1 Demande de commandite pour le 10^e anniversaire de La Table de concertation des Aînés de Montréal-Est / Pointe-aux-Trembles
- 8.2 Demande de don de la Maison l'Échelon pour l'organisation d'une journée complète d'activités le 13 juillet prochain

9 DIVERS

10 AFFAIRE NOUVELLE

**PÉRIODE DE QUESTIONS D'ORDRE GÉNÉRAL DES CITOYENNES ET DES CITOYENS
LEVÉE DE LA SÉANCE**

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX 2

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 20 MAI 2015

201506-116 2.1

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Bélisle,
Appuyé par madame la conseillère Françoise Lachapelle

Et résolu

D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 20 mai 2015.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RAPPORT DU TRÉSORIER 3

**RAPPORT DE LA TRÉSORIÈRE SUR LES DÉPENSES AUTORISÉES EN VERTU DU
RÈGLEMENT SUR LES FINANCES (29-2013)**

201506-117 3.1

La trésorière dépose le Rapport de la trésorière sur les dépenses autorisées en vertu du Règlement sur les finances au 11 juin 2015.

DÉPÔT DES INDICATEURS DE GESTION 2011, 2012, 2013 ET 2014

201506-118 3.2

La trésorière dépose, séance tenante, les indicateurs de gestion pour les années 2011, 2012, 2013 et 2014, tels que déposés au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

RAPPORT DES SERVICES 4

**NOMINATION DE DEUX MEMBRES CITOYENS AU COMITÉ CONSULTATIF
D'URBANISME**

201506-119 4.1

Considérant qu'il y a lieu de remplacer deux postes vacants au CCU soit le poste 3 et le poste 5;

Considérant l'intérêt de messieurs Marc Doucette et Christian Laplante à siéger au CCU.

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Bélisle,
Appuyé par madame la conseillère Françoise Lachapelle

Et résolu

De nommer, à titre de membre citoyen, monsieur Marc Doucette au poste 5 et monsieur Christian Laplante au poste 3.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**DEMANDE AFIN D'OBTENIR L'IMMUNITÉ CONDITIONNELLE DES MUNICIPALITÉS EN
MATIÈRE DE RÉCLAMATION RELIÉES AUX DOMMAGES CAUSÉS PAR L'EAU**

201506-120 4.2

Considérant que les sinistres et les réclamations reliés aux dommages causés par l'eau ne cessent de croître, selon les études et statistiques disponibles sur le sujet au Canada et au Québec;

Considérant que la situation du climat (hausse ou baisse des températures) provoque des précipitations que les infrastructures actuelles, leur conception, leur installation, ne peuvent contenir ou des situations auxquelles elles ne peuvent résister (froid intense, bris);

Considérant que les représentants de l'industrie de l'assurance réfléchissent à diverses solutions, notamment celle de hausser de façon considérable les primes d'assurances de dommages ou celle de cesser d'offrir de l'assurance pour ce genre de dommages;

Considérant que les autorités municipales doivent examiner leur façon de rendre les services et les citoyens doivent réfléchir à leurs habitudes de vie et de consommation, afin de prévenir et de réduire les risques ainsi que les dommages causés par l'eau;

Considérant que le comité national des délégués en assurances de dommages de l'Union des municipalités du Québec ainsi que le conseil d'administration de l'UMQ souhaitent demander au Gouvernement du Québec l'immunité conditionnelle des municipalités en matière de réclamations reliées aux dommages causés par l'eau.

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,
Appuyé par monsieur le conseiller John Judd

Et résolu

D'appuyer le projet d'immunité conditionnelle pour les municipalités en regard des risques et les dommages causés par l'eau, proposé par l'Union des municipalités du Québec auprès du Gouvernement du Québec.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ADOPTION DE LA GRILLE D'ÉVALUATION POUR LA VENTE DE L'ÉGLISE SAINT-OCTAVE

201506-121

4.3

Considérant que le Conseil souhaite la réalisation d'un projet structurant sur l'îlot occupé par l'église Saint-Octave;

Considérant que le Conseil veut procéder par un appel de propositions;

Considérant le processus proposé pour analyser les propositions ainsi que le projet de grille d'analyse soumis par la direction du greffe et de l'urbanisme et qui serait utilisée pour évaluer la qualité des propositions.

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,
Appuyé par monsieur le conseiller John Judd

Et résolu

D'adopter la grille d'évaluation proposée par la direction du greffe et de l'urbanisme pour le projet de vente de l'église Saint-Octave;

D'approuver le processus de sélection soumis par la direction du greffe et de l'urbanisme;

D'autoriser la formation d'un comité de sélection pour, d'une part, procéder à l'analyse des propositions conformément à la grille d'analyse et, d'autre part, de soumettre une recommandation au Conseil, lequel comité devra être composé de :

- 2 membres de l'administration de la Ville de Montréal-Est;
- 2 membres choisis parmi ceux du Comité consultatif d'urbanisme;
- 1 professionnel de l'urbanisme externe à la Ville;

De mandater la directrice générale pour combler lesdits postes du comité de sélection.

Sur cette proposition, monsieur le maire appelle le vote :

ONT VOTÉ EN FAVEUR DE LA PROPOSITION : ONT VOTÉ CONTRE LA PROPOSITION :

M. le maire Robert Coutu
Mme la conseillère Françoise Lachapelle,
M. le conseiller John Judd,
Mme. la conseillère Anne St-Laurent
M. le conseiller Michel Bélisle.

Mme. la conseillère Sylvie Dauphinais.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

CONTESTATION DEVANT LA COUR FÉDÉRALE DANS LE DOSSIER CANADIAN UNION OF POSTAL WORKERS C. CANADA POST CORPORATION (T-2263-14) RELATIVEMENT À L'IMPLANTATION DE BOÎTES POSTALES COMMUNAUTAIRES

201506-122

4.4

Considérant que Postes Canada a annoncé son intention de cesser le service de livraison du courrier à domicile en faveur de l'implantation de boîtes postales communautaires;

Considérant que cette décision fait actuellement l'objet d'une contestation devant la Cour fédérale dans le dossier T-2263-14;

Considérant que les villes de Montréal, Laval et Longueuil ont déjà annoncé leur intention d'intervenir dans ce dossier afin de faire valoir le point de vue des municipalités sur cet enjeu;

Considérant que l'ensemble des municipalités de l'île de Montréal a été invité à participer à cette démarche;

Considérant que l'implantation des boîtes postales communautaires sur le territoire de la Ville se fera sur la propriété publique municipale;

Considérant que l'implantation de boîtes postales communautaire sur le territoire de la Ville soulève des préoccupations légitimes des citoyens en matière d'accessibilité et de sécurité, particulièrement pour les personnes âgées ou à mobilité réduite;

Considérant qu'il est dans l'intérêt des citoyens de contester la décision de Postes Canada;

Considérant que la firme Bélanger Sauvé, avocats, a déjà soumis une proposition aux villes de Montréal, Laval, Longueuil et à l'ensemble des villes défusionnées de l'agglomération de Montréal pour une somme maximale de 165 000 \$ relativement aux frais judiciaires à encourir pour mener à terme cette contestation judiciaire;

Considérant que l'Association des maires de banlieues désire participer financièrement à ce recours en assumant une partie des frais judiciaires;

Considérant que la Ville de Montréal-Est considère que les dépenses à encourir pour cette procédure judiciaire devraient être absorbées par l'agglomération de Montréal et que le maire a informé l'ensemble des maires des villes liées à cet effet;

Considérant que chaque ville membre de l'Association des maires de banlieues a manifesté l'intention d'adopter une résolution pour cette procédure judiciaire et d'en assumer une partie des frais jusqu'à un maximum de 5 000 \$ chacune, et ce, malgré notre position;

Considérant qu'il est dans l'intérêt de notre municipalité que de telles procédures judiciaires soient réalisées.

Il est proposé par monsieur le conseiller John Judd,
Appuyé par madame la conseillère Anne St-Laurent

Et résolu

De demander à la Cour fédérale d'accorder le statut d'intervenant à la Ville de Montréal-Est dans le dossier Canadian Union of Postal Workers c. Canada Post Corporation (T-2263-14);

De mandater le cabinet Bélanger Sauvé, s.e.c.r.l. à nous représenter dans ce dossier;

D'autoriser une dépense maximale de 5 000 \$ à cette fin.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

NOMINATION DE MADAME JOANNE BLAIN POUR REPRÉSENTER LA VILLE AU COMITÉ DE RETRAITE DU RÉGIME COMPLÉMENTAIRE DE RETRAITE DES EMPLOYÉS DE LA VILLE DE MONTRÉAL-EST EN REMPLACEMENT DE MADAME FRANCINE MCKENNA

201506-123

4.5

Considérant que madame Joanne Blain a récemment été nommée permanente au poste-cadre d'agente-conseil en ressources humaines;

Considérant sa fonction à titre d'agente-conseil, il est important qu'elle siège sur le Comité de retraite;

Considérant que madame Francine McKenna est d'accord à céder sa place.

Il est proposé par madame la conseillère Françoise Lachapelle,
Appuyé par monsieur le conseiller Michel Bélisle

Et résolu

De nommer madame Joanne Blain, agente-conseil en ressources humaines, à titre de représentante de la Ville pour siéger au Comité de retraite du Régime complémentaire de retraite des employés de la Ville de Montréal-Est en remplacement de madame Francine McKenna.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

APPROPRIATION PAR DÉDICACE DU LOT 1 251 283 DU CADASTRE DU QUÉBEC ET AFFECTATION DUDIT LOT À DES FINS DE CHEMIN (RUE PRINCE-ALBERT)

201506-124

4.6

Considérant que par sa résolution 201504-073, la Ville de Montréal-Est acquiesçait à une demande pour l'achat d'une portion de l'emprise de la rue Prince-Albert entre les avenues Richard et Lesage;

Considérant que dans le cadre des travaux effectués pour cette vente éventuelle, il appert que le lot 1 251 283 du cadastre du Québec, lot constituant une partie de l'emprise de la rue Prince-Albert, semblerait être la propriété de monsieur Cyrille Durocher;

Considérant qu'à la suite de recherches exhaustives dans les archives de la Ville, il semblerait que cette portion de l'emprise de la rue Prince-Albert n'ait pas fait l'objet d'un acte de transfert de propriété en faveur de la Ville de Montréal-Est;

Considérant que le lot 1 251 283 du cadastre du Québec est utilisé comme une voie de circulation publique depuis plus de 10 ans;

Considérant que la municipalité n'a pas prélevé de taxes depuis plus de dix ans pour le lot 1 251 283 du cadastre du Québec;

Considérant que les conditions prévues à l'article 72 de la *Loi sur les compétences municipales* pour l'appropriation du lot 1 251 283 du cadastre du Québec sont respectées.

Il est proposé par madame la conseillère Françoise Lachapelle,
Appuyé par madame la conseillère Anne St-Laurent

Et résolu

De mandater Me Roch Sergerie afin de compléter le processus prévu audit article 72 de la *Loi sur les compétences municipales* afin de confirmer la propriété de la Ville de Montréal-Est sur le lot 1 251 283 du cadastre du Québec lequel constitue une partie de l'emprise de la rue Prince-Albert;

D'affecter ledit lot au domaine public de la municipalité, celui-ci faisant partie intégrante de la rue Prince-Albert.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

AVANCE DE FONDS POUR FRAIS DE RECHERCHE ET DE SOUTIEN POUR L'ASSOCIATION DES MAIRES DE BANLIEUES (AMB)

201506-125

4.7

Considérant que la Ville de Montréal-Est doit avancer des montants pour des frais de recherche et de soutien.

Il est proposé par monsieur le conseiller John Judd,
Appuyé par madame la conseillère Françoise Lachapelle

Et résolu

D'autoriser la trésorière à avancer la somme de 27 283,87 \$, à monsieur Robert Coutu pour que ce dernier paie à l'AMB sa portion des frais de recherche et de soutien pour les années 2013, 2014, et jusqu'en février 2015. Monsieur Coutu devra réclamer cette somme à l'agglomération de Montréal aussitôt que faire se peut afin de rembourser la Ville de Montréal-Est pour cette avance de fonds;

D'autoriser la trésorière à avancer, chaque fois que nécessaire, la part des frais de soutien et de recherche attribuée par l'AMB à monsieur Coutu, pourvu que ce dernier ait remboursé les sommes préalablement avancées.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

DEMANDE DE SUBVENTION AU PROGRAMME PIQM - RENOUVELLEMENT DE CONDUITES (PIQM - CONDUITES), SOUS VOLET 1.5

201506-126

4.8

Considérant que la Ville de Montréal-Est a pris connaissance du guide sur les règles et normes du Programme d'infrastructures Québec-Municipalités (PIQM);

Considérant que le projet de chemisage est inclus au PTI 2015 et qu'il est maintenant estimé à environ 4 550 000 \$;

Considérant que ce projet serait admissible à une subvention du PIQM, sous volet 1.5, et que les travaux admissibles pourraient être subventionnés à soixante-quinze pour cent (75 %);

Considérant qu'il est de l'intérêt de la Ville de Montréal-Est de présenter une demande d'aide financière au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) pour le projet de chemisage de diverses conduites d'égout dans la municipalité;

Considérant que le début des travaux est prévu à l'automne 2015;

Considérant que les travaux ne peuvent pas débuter avant la signature de la promesse d'aide financière.

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,
Appuyé par monsieur le conseiller Michel Bélisle

Et résolu

De présenter une demande d'aide financière dans le cadre du sous volet 1.5 du PIQM relativement au projet de chemisage de diverses conduites d'égout et d'autoriser madame Carole Michelin, trésorière et directrice générale adjointe, à signer, au nom de la Ville, tout document utile au suivi de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

SUBVENTION DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE SUBVENTION "VÉLOCE II" VOLET 4 - ENTRETIEN DE LA ROUTE VERTE POUR L'EXERCICE FINANCIER 2014-2015

201506-127 4.9

Considérant que la Ville de Montréal-Est demande une subvention auprès du ministère des Transports en avril 2014 (résolution 201404-095);

Considérant qu'afin de recevoir la subvention établie à 4 168 \$, la Ville doit adopter le rapport des coûts confirmant les travaux d'entretien réalisés.

Il est proposé par madame la conseillère Françoise Lachapelle,
Appuyé par monsieur le conseiller John Judd

Et résolu

D'adopter le rapport des coûts d'entretien de la piste cyclable pour l'année 2014 préparé par la direction des travaux publics et des services techniques.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DU MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS DANS LE CADRE DU PROGRAMME « APPEL DE PROJETS EN DÉVELOPPEMENT DES COLLECTIONS DES BIBLIOTHÈQUES PUBLIQUES AUTONOMES 2015-2016 »

201506-128 4.10

Considérant que le ministère de la Culture et des Communications offre une aide au développement des collections des bibliothèques publiques autonomes par le biais du programme « Appel de projets en développement des collections des bibliothèques publiques autonomes 2015-2016 »;

Considérant que chaque année depuis 2006, la bibliothèque Micheline-Gagnon s'inscrit à ce programme et reçoit des sommes appréciables, soit : 25 900 \$ en 2014, 29 900 \$ en 2013, 26 600 \$ en 2012, 22 300 \$ en 2011 et 34 000 \$ en 2010;

Considérant que le projet de cette année consiste au développement de la collection de livres numériques.

Il est proposé par madame la conseillère Françoise Lachapelle,
Appuyé par monsieur le conseiller Michel Bélisle

Et résolu

De demander une subvention auprès du ministère de la Culture et des Communications, pour le projet de développement de la collection de livres numériques de la bibliothèque Micheline-Gagnon et d'autoriser madame Carole Michelin, trésorière et directrice générale adjointe, à signer, pour la Ville de Montréal-Est, tous les documents nécessaires au suivi de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

MODIFICATION DE LA GRILLE DES ÉCHELLES SALARIALES DE L'ANNEXE A DE LA POLITIQUE DE RÉMUNÉRATION, DES CONDITIONS ET AVANTAGES DES CADRES DE LA VILLE DE MONTRÉAL-EST

201506-129 4.11

Considérant que les écarts salariaux entre le poste de contremaître adjoint et le poste de trésorier adjoint dans la grille des échelles salariales actuelle de l'Annexe A de la *Politique de rémunération, des conditions et avantages des cadres de la Ville de Montréal-Est* sont élevés et que l'échelle salariale de certains employés cols blancs est plus élevée que l'échelle de contremaître adjoint.

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,
Appuyé par monsieur le conseiller Michel Bélisle

Et résolu

De modifier la grille des échelles salariales de l'Annexe A de la *Politique de rémunération, des conditions et avantages des cadres de la Ville de Montréal-Est* par le remplacement des montants identifiés pour « contremaître adjoint » pour les échelons 1 à 5 de l'échelle 2014 de l'annexe A de la *Politique de rémunération, des conditions et avantages des cadres de la Ville de Montréal-Est* comme suit :

Contremaître adjoint	Échelon 1 62 813 \$	Échelon 2 65 640 \$	Échelon 3 68 593 \$	Échelon 4 71 680 \$	Échelon 5 74 906 \$
----------------------	------------------------	------------------------	------------------------	------------------------	------------------------

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÈGLEMENTS 5

ADOPTION - RÈGLEMENT 713-101 - RÈGLEMENT MODIFIANT DIVERSES DISPOSITIONS DU RÈGLEMENT 713 - RÈGLEMENT DE ZONAGE ET SES AMENDEMENTS

201506-130 5.1

Considérant qu'une copie du règlement a été remise aux membres du Conseil au plus tard deux jours juridiques avant la séance et que tous les membres déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture.

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,
Appuyé par madame la conseillère Françoise Lachapelle

Et résolu

D'adopter le règlement 713-101 - Règlement modifiant diverses dispositions du règlement 713 - *Règlement de zonage* et ses amendements.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

AVIS DE MOTION - MODIFICATIONS AU RÈGLEMENT 33-2013 - RÈGLEMENT SUR LA CIRCULATION ET LE STATIONNEMENT AFIN D'Y INTÉGRER LES NOUVELLES LIMITES DE VITESSE SUR L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE EN CONFORMITÉ AUX DIRECTIVES ET MODALITÉS DU MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC

201506-131 5.2

Monsieur le conseiller John Judd donne un avis de motion à l'effet que sera adopté, lors d'une prochaine séance ordinaire du Conseil, un règlement modifiant le règlement 33-2013 - *Règlement sur la circulation et le stationnement* afin d'y intégrer les nouvelles limites de vitesse sur l'ensemble du territoire en conformité aux directives et modalités du ministère des Transports du Québec.

ADOPTION - RÈGLEMENT 42-2015 - RÈGLEMENT SUR LA GESTION DES ARBRES EN CAS DE RISQUE D'ÉPIDÉMIE

201506-132 5.3

Considérant qu'une copie du règlement a été remise aux membres du Conseil au plus tard deux jours juridiques avant la séance et que tous les membres déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture.

Il est proposé par madame la conseillère Françoise Lachapelle,
Appuyé par madame la conseillère Anne St-Laurent

Et résolu

D'adopter le règlement 42-2015 - *Règlement sur la gestion des arbres en cas de risque d'épidémie*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

AVIS DE MOTION - MODIFICATIONS AU RÈGLEMENT 22-2012 - RÈGLEMENT SUR L'UTILISATION DE L'EAU POTABLE AFIN DE CLARIFIER CERTAINS ARTICLES POUR UNE MEILLEURE MISE EN APPLICATION

201506-133 5.4

Madame la conseillère Anne St-Laurent donne un avis de motion à l'effet que sera adopté, lors d'une prochaine séance ordinaire du Conseil, un règlement modifiant le règlement 22-2012 - *Règlement sur l'utilisation de l'eau potable* afin de clarifier certains articles pour une meilleure mise en application.

AVIS DE MOTION - MODIFICATIONS AU RÈGLEMENT 04-165 - RÈGLEMENT SUR LES TARIFS (EXERCICE FINANCIER 2005) - AFIN DE REMPLACER LES TARIFS POUR L'UTILISATION DES BORNES-FONTAINES

201506-134 5.5

Madame la conseillère Anne St-Laurent donne un avis de motion à l'effet que sera modifié, lors d'une prochaine séance ordinaire du Conseil, le règlement 04-165 - *Règlement sur les tarifs (exercice financier 2005)* afin de remplacer les tarifs pour l'utilisation de bornes-fontaines.

AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT D'EMPRUNT D'UN MONTANT SUFFISANT POUR LE PROJET DE CHEMISAGE DE DIVERSES CONDUITES D'ÉGOUT

201506-135 5.6

Madame la conseillère Anne St-Laurent donne un avis de motion à l'effet que sera adopté, lors d'une prochaine séance ordinaire du Conseil, un règlement d'emprunt d'un montant suffisant pour le projet de chemisage de diverses conduites.

CONTRATS 6

RÉCEPTION DÉFINITIVE DES TRAVAUX DANS LE CADRE DU PROJET DST-2013-62 - RÉFECTION DE RUES, TROTTOIRS ET BORDURES - 19 722.01 \$, PLUS TAXES

201506-136 6.1

Considérant que dans le cadre du projet DST-2013-62 - Réfection de rues, trottoirs et bordures, les travaux sont complétés;

Considérant que les travaux de réfection nécessaires ont été effectués à l'automne 2014;

Considérant qu'une visite de chantier a été effectuée au printemps 2015 et que les corrections ont été faites conformément à nos exigences.

Il est proposé par madame la conseillère Françoise Lachapelle,
Appuyé par monsieur le conseiller Michel Bélisle

Et résolu

D'accepter la réception définitive des travaux et de payer à Routek Construction inc. toutes les sommes qui lui sont dues en vertu du contrat octroyé lors de la séance du 29 mai 2013 (résolution CM-201306167).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RECONDUCTION DE LA CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA VILLE DE MONTRÉAL-EST ET L'ORGANISME PRÉVENTION MONTRÉAL-EST, POUR 2015-2017

201506-137 6.2

Considérant que l'organisme Prévention Montréal-Est nous présente son plan d'action 2015-2017 pour la Ville de Montréal-Est (programme de prévention en sécurité);

Considérant que le programme fonctionne avec succès depuis 2011;

Considérant que le programme vise plusieurs volets:

- Sécurité domiciliaire;
- Appropriation des espaces publics et prévention du vol;
- Promotion et activités de mobilisation;
- Activités de sensibilisation / promotion / mobilisation des jeunes;
- Activités de mobilisation / promotion / mobilisation des familles;
- Activités de mobilisation / promotion / mobilisation des aînés;
- Sécurité publique et civile;

Considérant que le programme vise toutes les catégories d'âge;

Considérant que ce programme vise la sécurité des citoyens;

Considérant que la sécurité est l'un des facteurs faisant partie intégrante du bien-être des citoyens;

Considérant que les citoyens dans certains secteurs réclament une sécurité accrue;

Considérant qu'il s'agit d'un programme de 557 heures par année;

Considérant que les sommes requises pour la partie 2015-2016 sont déjà prévues au budget 2015.

Il est proposé par monsieur le conseiller John Judd,
Appuyé par madame la conseillère Anne St-Laurent

Et résolu

D'autoriser la reconduction du programme de prévention en sécurité de l'organisme Prévention Montréal-Est;

D'autoriser une dépense de 15 000 \$ par année, pour la période du 14 juin 2015 au 13 juin 2017.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

OCTROI DU CONTRAT POUR LA FOURNITURE DE LAMPADAIRES POUR ÉCLAIRAGE DE RUES À L'ENTREPRISE DUBO ÉLECTRIQUE LTÉE. - PROJET TP-ST 2015-11A – 22 303,23 \$, TAXES INCLUSES

201506-138

6.3

Considérant qu'un projet d'ajout de lampadaires de rues a été prévu au budget 2015;

Considérant que le service des approvisionnements a fait un appel d'offres pour le projet TP-ST 2015-11A - Fourniture de lampadaires pour éclairage de rues pour trente-quatre (34) unités d'éclairage standard à être implanté à divers endroits sur le territoire de la Ville nécessitant un ajout d'éclairage;

Considérant qu'une (1) seule soumission a été déposée et qu'elle est conforme, soit la soumission de Dubo Électrique Ltée. au montant de 22 303,23 \$, taxes incluses;

Considérant que les budgets sont disponibles et respectent l'estimation.

Il est proposé par monsieur le conseiller John Judd,
Appuyé par monsieur le conseiller Michel Bélisle

Et résolu

D'octroyer le contrat pour la fourniture de lampadaires pour éclairage de rues à l'entreprise Dubo Électrique Ltée.- Projet TP-ST 2015-11A - pour un montant de 22 303,23 \$, taxes incluses.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

OCTROI DU CONTRAT POUR LA FOURNITURE DE QUATRE (4) BANCS BALANÇOIRES À L'ENTREPRISE MOBI MOBILIER URBAIN INC. - PROJET TP-ST 2015-13A – 18 166,05 \$, TAXES INCLUSES

201506-139

6.4

Considérant que dans le cadre du projet TP-ST 2015-13A - Contrat pour la fourniture de quatre (4) bancs balançoires à être implantés par la direction des travaux publics et des services techniques, la Ville a fait un appel d'offres public;

Considérant que trois (3) soumissionnaires ont déposé une soumission;

Considérant que deux (2) d'entre elles sont conformes, soit:

- Mobi Mobilier Urbain inc. pour un montant de 18 166,05 \$, taxes incluses;
- Installations Jeux-Tec inc. pour un montant de 18 538,57 \$, taxes incluses;

Considérant que le plus bas soumissionnaire conforme est Mobi Mobilier Urbain inc. pour un montant total de 18 166,05 \$, taxes incluses;

Considérant qu'un budget additionnel est nécessaire pour procéder à l'entièreté du projet évalué à 36 345 \$, un transfert du surplus non affecté sera nécessaire pour en faire sa réalisation.

Il est proposé par madame la conseillère Françoise Lachapelle,
Appuyé par madame la conseillère Anne St-Laurent

Et résolu

D'octroyer le contrat pour la fourniture de quatre (4) bancs balançoires à l'entreprise Mobi Mobilier Urbain inc. – Projet TP-ST 2015-13A – pour un montant de 18 166,05 \$, taxes incluses;

D'autoriser l'affectation d'une somme supplémentaire de 18 845 \$ pour le projet TP-ST 2015-13A à même les disponibilités du surplus non affecté (projet d'investissements P414-2015).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSILIATION DU CONTRAT AVEC JOE JOHNSON ÉQUIPEMENT INC. DANS LE CADRE DU PROJET TP-ST 2015-12A - LOCATION D'UN CAMION ÉCUREUR D'ÉGOUT ET ADJUDICATION AU SECOND SOUMISSIONNAIRE - 29 663,55 \$, TAXES INCLUSES

201506-140

6.5

Considérant que le soumissionnaire retenu dans le cadre du projet TP-ST 12A - Location d'un camion écurer, n'a pas fourni le camion aux dates prévues, contrevenant de ce fait à l'article 3 du contrat de location d'un camion écurer d'égout (TP-ST 2015-12 A);

Considérant que l'article 4 du devis nous permet d'adjuger le contrat au deuxième soumissionnaire conforme, soit Location C.M. (8240370 Canada inc.) pour un montant total de 29 663,55 \$, taxes incluses;

Considérant qu'un supplément de dépense pour la différence entre les deux soumissionnaires est à prévoir.

Il est proposé par madame la conseillère Françoise Lachapelle,
Appuyé par monsieur le conseiller Michel Bélisle

Et résolu

De résilier le contrat avec l'entreprise Joe Johnson Équipement inc. et d'octroyer à l'entreprise Location C.M. (8240370 Canada inc.) le contrat TP-ST 2015-12A - Location d'un camion écoreur pour un montant total de 29 663,55 \$, taxes incluses en ajoutant au certificat de trésorerie déjà émis le supplément de dépense de 2 259,45 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RATIFICATION, VENTE DE VÉHICULES ET DIVERS ÉQUIPEMENTS

201506-141

6.6

Considérant que la direction des travaux publics et des services techniques devait se départir de certains équipements et matériaux jugés non utiles ou désuets pour nos opérations;

Considérant qu'une liste des équipements et matériaux a été ciblée pour la vente à l'encan;

Considérant l'entente avec les Encans Ritchie Bros Ltée pour la vente à l'encan desdits équipements.

Il est proposé par monsieur le conseiller John Judd,
Appuyé par madame la conseillère Françoise Lachapelle

Et résolu

D'entériner le contrat intervenu avec Les Encans Ritchie Bros (Canada) Ltée le 14 mai 2015 et signé par monsieur Martin Gravel pour la Ville de Montréal-Est pour la vente à l'encan des véhicules et des marchandises identifiées au tableau produit par la direction des travaux publics et des services techniques et daté du 27 janvier 2015.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

OCTROI DU CONTRAT À RCM MODULAIRE INC. POUR LA FOURNITURE D'UN CHALET MOBILE CLÉ EN MAIN AVEC INSTALLATION - PROJET TP-ST 2015-05 - 201 669.17 \$, TAXES INCLUSES

201506-142

6.7

Considérant que la Ville a fait un appel d'offres public pour le projet TP-ST 2015-05 - Fourniture d'un chalet mobile clé en main avec installation;

Considérant que deux (2) entreprises ont déposé une soumission conforme, soient:

- RCM Modulaire inc. pour un montant de 112 207,14 \$, taxes incluses;
- Batitech Ltée pour un montant de 120 050 \$, taxes incluses;

Considérant que le plus bas soumissionnaire conforme est RCM Modulaire inc., pour un montant de 112 207,14 \$, taxes incluses;

Considérant qu'un budget additionnel est nécessaire pour réaliser l'entièreté du projet évalué à 201 669,17 \$.

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,
Appuyé par monsieur le conseiller John Judd

Et résolu

D'octroyer le contrat pour le projet TP-ST 2015-05 - Fourniture d'un chalet mobile clé en main avec installation à RCM Modulaire inc. pour un montant de 112 207,14 \$, taxes incluses;

D'affecter au projet P401-2014 – sous-projet C, une somme supplémentaire de 106 669,17 \$ prise à même les disponibilités du surplus non affecté de la Ville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

OCTROI DU CONTRAT À L'ENTREPRISE OMNI SÉCURITÉ POUR LA LOCATION DES SERVICES D'UNE AGENCE DE SÉCURITÉ-PATROUILLE – PROJET TP-ST 2015-08 – 426 986,34 \$, TAXES INCLUSES

201506-143

6.8

Considérant que la Ville a procédé à un appel d'offres public pour le projet TP-ST 2015-08 – Location des services d'une agence de sécurité-patrouille pour la période du 2 juillet 2015 au 30 juin 2017, avec la possibilité d'ajouter deux (2) périodes d'un (1) an;

Considérant que quatre (4) entreprises ont déposé une soumission, soit :

- Omni Sécurité : 426 986,34 \$ taxes incluses
- Neptune Security Services : 438 100,74 \$ taxes incluses;
- Garda World : 510 151,62 \$ taxes incluses;
- Trimax Sécurité et Investigation : 525 885,30 \$ taxes incluses;

Considérant que le plus bas soumissionnaire conforme est Omni Sécurité.

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Bélisle,
Appuyé par madame la conseillère Françoise Lachapelle

Et résolu

D'octroyer le contrat pour le projet TP-ST 2015-08 – Location des services d'une agence de sécurité-patrouille à l'entreprise Omni Sécurité, pour un montant de 426 986,34 \$, taxes incluses, et ce, pour la période du 2 juillet 2015 au 30 juin 2017.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PERSONNEL

7

NOMINATION PERMANENTE DE MONSIEUR MARTIN GRAVEL À TITRE DE CONTREMAÎTRE ADJOINT À LA DIRECTION DES TRAVAUX PUBLICS ET DES SERVICES TECHNIQUES ET CONFIRMER MESSIEURS MARTIN GRAVEL ET JONATHAN SIROIS À L'ÉCHELON 3 DE LA NOUVELLE GRILLE DES ÉCHELLES SALARIALES DE L'ANNEXE A DE LA POLITIQUE DE RÉMUNÉRATION, DES CONDITIONS ET AVANTAGES DES CADRES DE LA VILLE DE MONTRÉAL-EST

201506-144

7.1

Considérant que monsieur Martin Gravel a été nommé temporairement en fonction supérieure à titre de contremaître adjoint le 6 octobre 2014;

Considérant l'évaluation positive de monsieur Gravel ;

Considérant que monsieur Gravel s'engage à réussir un programme de perfectionnement pour contremaîtres établi par la Ville, lequel s'échelonne sur une période maximale de 24 mois et représente environ 17 unités d'éducation continue (UEC), en plus d'une formation de base sur les logiciels Word et Excel;

Considérant que les salaires de messieurs Martin Gravel et Jonathan Sirois se retrouvent dans l'échelon 3 de la grille des échelles salariales actuelles de l'Annexe A de la *Politique de rémunération, des conditions et avantages des cadres de la Ville de Montréal-Est*.

Il est proposé par monsieur le conseiller John Judd,
Appuyé par madame la conseillère Françoise Lachapelle

Et résolu

De confirmer la permanence de monsieur Martin Gravel à titre de contremaître adjoint à la Direction des travaux publics et des services techniques, et ce, à compter du 1^{er} juillet 2015 conditionnellement au respect de son engagement de formation. Monsieur Gravel conservera son ancienneté acquise au sein de la Ville, soit depuis le 19 mars 1992, et ses vacances annuelles seront établies en fonction de cette date. Cette nomination n'est pas assujettie à une période probatoire. Monsieur Gravel sera assujetti à la *Politique de rémunération, des conditions et avantages des cadres de la Ville de Montréal-Est*. De plus tel que stipulé à l'article 2094 du Code civil, seul un motif sérieux pourra mettre fin à l'emploi de monsieur Gravel, et ce, sans préavis;

De confirmer les salaires de messieurs Martin Gravel et Jonathan Sirois à l'échelon 3 de la nouvelle grille des échelles salariales de l'Annexe A de la *Politique de rémunération, des conditions et avantages des cadres de la Ville de Montréal-Est*, et ce, à compter du 1^{er} juillet 2015.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

AIDE À DES ORGANISMES PUBLICS

8

DEMANDE DE COMMANDITE POUR LE 10E ANNIVERSAIRE DE LA TABLE DE CONCERTATION DES AÎNÉS DE MONTRÉAL-EST / POINTE-AUX-TREMBLES

201506-145

8.1

Considérant que La Table de concertation des Aînés de Montréal-Est / Pointe-aux-Trembles fête cette année son 10^e anniversaire, et que pour l'occasion le Bal des Aînés sera de plus grande envergure;

Considérant que pour cette occasion le Bal des Aînés réunira cette année 500 personnes au Centre Roussin;

Considérant que La Table de concertation des Aînés de Montréal-Est / Pointe-aux-Trembles a pour mission de promouvoir et défendre les droits des personnes âgées et de regrouper des organismes, des groupes et des citoyens préoccupés par le bien-être des aînés.

Il est proposé par monsieur le conseiller John Judd,
Appuyé par madame la conseillère Anne St-Laurent

Et résolu

De donner un montant de 1 000 \$ pour l'organisation du Bal des Aînés, qui souligne aussi le 10^e anniversaire de la Table de concertation des Aînés de Montréal-Est / Pointe-aux-Trembles.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

DEMANDE DE DON DE LA MAISON L'ÉCHELON POUR L'ORGANISATION D'UNE JOURNÉE COMPLÈTE D'ACTIVITÉS LE 13 JUILLET PROCHAIN

201506-146

8.2

Considérant que la Maison l'Échelon est un organisme de la Ville de Montréal-Est qui vient en aide aux personnes atteintes de problèmes de santé mentale;

Considérant qu'une journée complète d'activités est prévue cette année et se terminera par le traditionnel souper hot-dog;

Considérant qu'au moins 200 personnes participent à cet événement.

Il est proposé par monsieur le conseiller John Judd,
Appuyé par madame la conseillère Françoise Lachapelle

Et résolu

De donner un montant de 200 \$ pour aider la Maison l'Échelon à l'organisation de leur journée d'activités le 8 juillet prochain.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

DIVERS

9

AFFAIRE NOUVELLE

10

PÉRIODE DE QUESTIONS D'ORDRE GÉNÉRAL DES CITOYENNES ET DES CITOYENS

Monsieur Marc Raymond dépose un rapport préparé par l'entreprise Inspec-Sol concernant l'évaluation de la présence de risque au bâtiment situé au 11416, rue de la Gauchetière à Montréal-Est dû à la présence d'un érable argenté à proximité.

Monsieur André Girard dépose un document intitulé « La piscine de Montréal-Est : un bijou de grande valeur ! ».

LEVÉE DE LA SÉANCE

LEVÉE DE LA SÉANCE

201506-147

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,
Appuyé par monsieur le conseiller Michel Bélisle

Et résolu

De lever la séance.

Le maire, monsieur Robert Coutu, déclare la séance levée à 20 h 25.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
